

TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

(date de mise à jour : mai 2025)

N°	Proposition	Acteurs concernés	Calendrier attendu	Support	Suites données aux propositions
Un établissement appelé à créer de la confiance et répondre aux attentes qu'il suscite					
1	Mieux articuler les interventions de l'OFB avec celles des services déconcentrés de l'État et du Parquet, afin de garantir la lisibilité et la cohérence de l'action publique locale en matière environnementale	État, services déconcentrés et autorité judiciaire		Coordination renforcée des priorités locales au sein des MISEN et des COLDEN	 3 décembre 2024 - Circulaire <i>« L'OFB doit être systématiquement intégré à la mission interservices agricole (MISA) mise en place dans chaque département par le préfet ; cela de manière à coordonner les actions de contrôle de l'Office avec celles réalisées par l'ensemble des autres services de l'État. »</i>
2	Rééquilibrer les missions de l'OFB au profit de la prévention, de l'appui aux territoires et de l'accompagnement des acteurs, afin d'atténuer l'image répressive attachée à l'établissement	État et OFB		Loi (modification de l'article L. 131-9 du code de l'environnement), règlement et circulaire	 4 novembre 2024 - Circulaire qui <i>« poursuit l'objectif de rationaliser les contrôles relevant de l'autorité de l'État afin d'en réduire la charge et la fréquence et d'en faciliter l'acceptation. »</i> <i>Pour ce faire, elle préconise, « chaque fois que possible, que les contrôles sur place sont remplacés par des contrôles sur pièces. Par ailleurs, les contrôles effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) et liés aux surfaces sont préférentiellement réalisés par images satellites, dès lors que leur efficacité est garantie. »</i>

3	Créer un service d'inspection générale au sein de l'OFB pour maîtriser les risques liés à l'exercice de l'activité de police de l'environnement et diligenter des enquêtes administratives pour les contrôles faisant l'objet de contestation	OFB, en lien avec ses tutelles		Réforme de l'organisation administrative de l'OFB	 17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture de <i>« la mise en place d'un guichet permettant de porter à connaissance des contrôles problématiques et d'une inspection générale de l'OFB pour enquêter sur les interventions problématiques. »</i>
4	Élaborer, en lien avec les associations représentatives du personnel, une charte de déontologie pour l'ensemble des agents, notamment les inspecteurs de l'environnement préposés aux contrôles et à la recherche des infractions	Direction générale de l'OFB		Charte de déontologie encadrant les droits et devoirs du personnel	 Octobre 2024 - Adoption d'une charte de déontologie, des droits et des devoirs du personnel de l'OFB <i>Composée de 31 articles, elle rappelle et précise les principaux droits et règles déontologiques applicables au sein de l'OFB. Ce document, pris après avis du comité social d'administration du 15 octobre 2024, a été diffusé à tous les agents le 18 novembre 2024.</i>
5	Promouvoir le lancement d'une campagne de sensibilisation du grand public aux missions de l'OFB et aux spécificités de la police de l'environnement mise en œuvre par l'établissement public	État et ministère de l'environnement		Campagne de presse	 17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture du lancement d'une « large campagne de communication consacrée aux enjeux de la protection de la biodiversité » et « l'organisation d'un colloque national sur la police de l'eau et de la nature. »

Un OFB au service des territoires et proche des élus locaux					
6	Mieux accompagner les collectivités territoriales dans leur action quotidienne de préservation de la biodiversité et de gestion des milieux et des espèces, dans une logique de « guichet unique de la biodiversité » à mettre en œuvre par l'OFB	OFB et collectivités territoriales		Règlement, circulaire et instruction interne à l'OFB	 Création d'une page sur le site internet de l'OFB afin de décliner l'ensemble des mesures que l'établissement met en œuvre au profit des collectivités ¹ : être accompagné sur un enjeu lié à la biodiversité, financer des projets, accéder à des ressources techniques ou encore se former aux enjeux de la biodiversité
7	Instaurer des modalités d'échanges institutionnalisés avec les élus locaux et des rencontres régulières avec les directeurs régionaux et les chefs de services départementaux	OFB et élus locaux		Évolution des pratiques des antennes territoriales	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
8	Réaliser un audit afin d'optimiser l'organisation territoriale et renforcer les capacités d'intervention des services de l'OFB à tous les échelons (national, régional et départemental)	État et Inspections générales de l'État		Rapport d'audit assorti de recommandations	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
9	Veiller à une meilleure représentation du monde rural au sein du conseil d'administration de l'établissement public, pour renforcer la prise en considération des enjeux territoriaux et l'indispensable lien de confiance avec les élus locaux	État		Loi (modification de l'article L. 131-10 du code de l'environnement) et règlement (article R. 131-28 du même code)	 Aucune réflexion en cours connue du rapporteur

¹ <https://www.ofb.gouv.fr/elus-et-collectivites>

10	Répondre aux demandes des maires concernant les contrôles réalisés sur le ressort de leur commune et les suites qui sont données à travers un échange d'informations anonymisées	OFB		Bonnes pratiques	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
<u>Une police de l'environnement mieux comprise, préalable indispensable à l'apaisement des relations</u>					
11	Dépénaliser certaines infractions environnementales o afin de favoriser un meilleur équilibre entre police judiciaire et police administrative, moins inquisitoriale et traumatisante o en vue d'établir une panoplie de sanctions administratives mieux proportionnées aux atteintes à l'environnement en fonction de leur gravité	État		Loi et règlement	 17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture du <i>« lancement d'une réflexion de revue des normes et échelles des peines afin d'adapter les réponses pénales aux enjeux tout en améliorant la lisibilité et la compréhension des normes concernées, sous l'égide du Premier ministre. »</i>
12	En cas de réglementations contradictoires, exonérer de responsabilité un acteur ayant de bonne foi respecté les prescriptions environnementales applicables à sa situation	État		Loi	24 mars 2025 - Article 35 de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture : <i>« Lorsqu'il est constaté un manquement reposant sur une norme qui entre en contradiction avec une autre norme, l'exploitation agricole ne peut être sanctionnée. »</i>  <i>Le Conseil constitutionnel a cependant censuré cette disposition, au motif qu'elle était insuffisamment précise et équivoque.</i>

<p>13</p>	<p>Définir une méthodologie transparente et objective des démarches de contrôle, en rappelant aux acteurs les particularités de la procédure judiciaire, leurs droits et devoirs ainsi que les délais habituels en la matière</p>	<p>OFB</p>		<p>Instruction interne et guide pratique</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture de <i>« l'inscription dans la loi de l'habilitation des inspecteurs de l'environnement à mettre en place le port de la caméra individuelle et lancement sans délai des procédures de déploiement progressif, dès avis de la CNIL. »</i> Habilitation législative prévue à l'article 6 de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, en cours de navette</p>
<p>14</p>	<p>Rendre public le plan de contrôle annuel élaboré dans le cadre des missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) et les priorités des comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN) pour permettre aux acteurs de se familiariser avec les priorités environnementales à l'échelle de chaque territoire</p>	<p>État, préfetures et autorité judiciaire</p>		<p>Communication par voie de presse et relais par les organismes consulaires et les syndicats professionnels</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>4 novembre 2024 - Circulaire <i>« Les préfets de département établissent une charte des contrôles en agriculture afin de partager les bonnes pratiques entre la profession agricole et les différents corps de contrôles. Son élaboration doit être l'occasion d'échanges approfondis avec les établissements du réseau des chambres d'agriculture, afin de sécuriser le déroulement des contrôles, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'information sur les constats et la suite de la procédure. »</i></p>
<p>15</p>	<p>Développer un outil numérique synthétisant l'ensemble des réglementations environnementales et des procédures administratives à respecter, à l'échelle de la parcelle agricole</p>	<p>État et ministère de l'environnement</p>		<p>Site internet et application numérique</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Pas de réflexion en cours connue du rapporteur</p>

16	Envisager la mise en œuvre d'un « rescrit environnemental », afin de demander à l'administration l'interprétation officielle et opposable d'une norme environnementale	État		Loi	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
17	Éditer des fiches pratiques et des guides méthodologiques, organiser des ateliers et des campagnes d'information ciblées pour familiariser les acteurs avec les réglementations environnementales de manière claire et accessible	État, opérateurs, ministère de l'environnement et OFB		Fiches et guides diffusés aux acteurs assujettis à la police environnementale	 17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture de la <i>« publication par l'OFB et les ministères de tutelle des fiches pratiques sur les sujets les plus irritants pour expliquer la réglementation et accompagner les agriculteurs. »</i>
Les fondements d'un nouveau « pacte de confiance » avec le monde agricole et sylvicole					
18	Instaurer un « droit à l'erreur » pour les acteurs de bonne foi et mieux prendre en compte le caractère non intentionnel des infractions environnementales	État		Loi	24 mars 2025- Article 35 de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture <i>« Lors d'un contrôle opéré dans une exploitation agricole, la bonne foi de l'exploitant est présumée. »</i>  <i>Le Conseil constitutionnel a cependant censuré cette disposition, au motif qu'elle était dépourvue de portée normative.</i>

19	Mettre en œuvre, de façon ponctuelle et annoncée à l'avance, des contrôles pédagogiques sans verbalisation, en partenariat avec les chambres d'agriculture	OFB		Bonnes pratiques	 17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture de <i>« L'organisation, une journée par an, de contrôles à blanc à visée pédagogiques, visant à améliorer les contrôles et intégrer les enjeux environnementaux dans les actions en cours dans les départements. »</i>
20	Organiser, une fois par an, une présentation par l'ensemble des services départementaux en charge de la police de l'environnement du bilan de leur activité annuelle et des priorités pour l'année à venir, suivie d'un temps d'échange avec les agriculteurs	Services déconcentrés de l'État, OFB et agriculteurs		Réunion en préfecture	 17 avril 2025, annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture de la <i>« formalisation des échanges réguliers entre le réseau des chambres d'agriculture et l'OFB, aux niveaux national, régional et départemental. »</i>
21	Développer les mesures alternatives aux poursuites et les stages de sensibilisation aux enjeux de la préservation de l'environnement	État, garde des Sceaux et autorité judiciaire		Loi et circulaire de politique pénale	 24 mars 2025 - Article 31 de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture <i>« Hors cas de récidive, la personne responsable de l'atteinte se voit proposer, à la place du paiement de cette amende, le suivi d'un stage de sensibilisation aux enjeux de protection de l'environnement, notamment à la reconnaissance et à la protection des espaces et des habitats. »</i> [Article L. 171-7-2 du code de l'environnement]

22	Mettre en œuvre un constat déclaratif de prédation en cas de perte imputable à une attaque de loup afin d'accroître le temps consacré à l'accompagnement des éleveurs	État		Règlement	 Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage Revalorisation des barèmes d'indemnisation des dommages causés aux élevages par les prédatons par le loup, l'ours et le lynx et prévoit des constats déclaratifs, par les éleveurs eux-mêmes, quand il y a moins de cinq victimes prédatées.
23	Accroître le rôle de l'OFB dans les missions de surveillance de l'équilibre agro-silvo-cynégétique, aux côtés de l'ONF	OFB, ONF et chasseurs		Règlement et instruction interne	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
<u>L'indispensable poursuite des efforts de formation des agents, pour des interactions plus fluides avec les acteurs</u>					
24	Promouvoir une approche systémique et pluridisciplinaire de la formation initiale des agents de l'OFB et accentuer la formation continue sur les enjeux socio-économiques afin de mieux appréhender la complexité des interventions agricoles et économiques	OFB		Formation et bonnes pratiques	 17 avril 2025 - Annonce des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture de la <i>« généralisation de la formation des inspecteurs de l'environnement aux enjeux agricoles et des agents de développement des chambres d'agriculture aux enjeux de biodiversité », avec l'objectif de former l'ensemble des policiers de l'environnement d'ici 5 ans.</i>

25	Proportionner la visibilité du port de l'arme à la dangerosité potentielle des situations de contrôle et mieux former les agents à la prévention et la gestion des conflits	OFB		Formation, instruction de police et bonnes pratiques	3 décembre 2024 - Circulaire sur les modalités de contrôle des installations agricoles <i>« le directeur de l'OFB mettra en place, de manière immédiate, le port d'arme discret par les agents de l'OFB en recourant en particulier à l'utilisation d'étuis "inside". »</i>
26	Mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la coopération avec les entreprises et élaborer une charte de bonnes pratiques pour fluidifier les relations avec le monde économique	OFB et organisations patronales		Convention et échanges réguliers avec les acteurs économiques	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
27	Supprimer le « quasi-statut de l'environnement », qui rigidifie les conditions de recrutement des agents contractuels et limite les capacités de l'OFB à pourvoir des postes requérant des compétences techniques particulières ou sur des métiers en tension	État		Abrogation du décret n° 2016-1697 du 12 décembre 2016	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
<u>Un financement de l'OFB qui doit rompre avec la dépendance marquée aux recettes des agences de l'eau</u>					
28	Confier à l'IGF/IGEDD une mission d'inspection conjointe pour diversifier les modalités de financement de l'OFB, afin qu'elles ne reposent plus majoritairement sur les redevances de l'eau et présentent un lien avec la dégradation de la biodiversité	État, IGF et IGEDD		Rapport d'inspection assorti de recommandations	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur

29	Évaluer la possibilité d'affecter à l'OFB une partie des recettes tirées des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité ou de confier à l'OFB le rôle d'opérateur central des compensations environnementales	État		Projet de loi de finances	 Pas de réflexion en cours connue du rapporteur
----	--	------	---	---------------------------	---